

Motion votée le jeudi 4 avril au conseil de l'Inspé de l'académie de Créteil, avec 20 voix pour, 3 contre (le rectorat) et 1 abstention

Les organisations syndicales ont eu connaissance d'un document de travail intitulé « Les écoles normales du XXI^e siècle » émanant du gouvernement. Il pose de graves problèmes en termes de conception et de mise en œuvre de la formation des enseignantes et enseignants et des CPE. Il est à la fois méprisant pour l'ensemble des collègues investis dans ces formations depuis de longues années et alarmant sur tous les aspects de gouvernance.

Concernant la réforme de la formation initiale des enseignantes et enseignants, nous sommes favorables à un recrutement aux concours à Bac+3 et nous notons comme une amélioration pour l'entrée dans les métiers du professorat les deux années de formation rémunérées que contient le projet de réforme, dont une première année de master au cours de laquelle les stagiaires n'auraient pas de classe en responsabilité.

Nous avons cependant de vives inquiétudes sur la transformation des INSPE, la mainmise du ministère de l'Éducation nationale sur la formation, la maquette et les modalités de recrutement. Nous demandons davantage de transparence et de concertation. Car la création des ENSP consiste finalement en la création d'une nouvelle structure sous double tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieure, de la Recherche et de l'Innovation mais exempte de toutes les caractéristiques universitaires. On peut souligner des instances de contrôle ad hoc, des directeurs et directrices soumis à la réalisation « d'objectifs » ...

Cette création questionne non seulement l'existence et les missions des INSPE mais aussi la pérennité de tous les parcours répartis actuellement entre les quatre mentions de l'actuel master MEEF. Les personnels seraient « choisis » par les tutelles, qui plus est sur des critères pour le moins flous et arbitraires (« expérimentés » ou encore « repérés »). Les modalités de recrutement envisagées sur 3 ans concernant les personnes en temps partagés annihileraient toute culture commune. Dans cette volonté de tout contrôler, le projet prévoit de priver les personnels de certaines de leurs missions en contournant les libertés académiques et en ôtant la conception des maquettes et des contenus de formation aux équipes. En outre les contenus de formation mentionnés dans le document de travail ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Hormis le mépris manifesté à l'endroit des tous les personnels éducatifs et administratifs et des étudiantes et étudiants qui ont encore le souhait de devenir professeur ou CPE, les orientations telles qu'elles apparaissent dans ce document sont intenable à tout point de vue. Le calendrier de mise en œuvre est totalement irréaliste et sera source de souffrance pour les collègues concernés et déjà épuisés par les multiples réformes.

Nous demandons donc que soit reconsidéré le projet actuel en mettant en place une réelle concertation avec l'ensemble de la communauté éducative des INSPE, qui tient compte de l'autonomie et de la connaissance de terrain de cette communauté. Nous demandons donc que l'INSPE de Créteil appuie auprès du réseau des INSPE et des deux ministères concernés la demande de concertation ci-dessus.